





OFFICE OF THE SPECIAL ENVOY OF THE SECRETARY-GENERAL FOR THE GREAT LAKES REGION

Deuxième réunion du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs 13 et 14 juin 2018, Dar Es Salaam, Tanzanie

Conclusions et recommandations

A. Aperçu général

Du 13-14 juin à Dar es-Salaam, Tanzanie, le Secrétariat de la Conférence Internationale de la Région des Grands Lacs (CIRGL) avec l'appui du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la région des Grands Lacs et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) ont tenu la deuxième réunion du Réseau de coopération judiciaire des Grands Lacs (GLJCN). La réunion visait à consolider les engagements pris lors de la première réunion du réseau qui s'était tenue à Khartoum en novembre 2017, et à faire progresser la coopération judiciaire pour les crimes graves et transnationaux dans la région des Grands Lacs.

Les objectifs principaux du réseau sont de :

- Servir de lien entre les autorités centrales et les points focaux en matière de coopération judiciaire
- Faciliter la coopération formelle et informelle dans le traitement des dossiers de criminalité transnationale (extraditions, transfère des personnes condamnées, enquêtes conjointes, entraide judiciaire, confiscation du produit du crime, techniques d'enquête spéciales, protection des témoins, etc.)
- Organiser des stages de formation sur la coopération judiciaire (général et domaines spécialisés)
- Examiner les bonnes pratiques grâces aux partages des leçons apprises, faire face aux problèmes et proposer des solutions dans les cas d'affaires de criminalité transfrontalière.

La réunion a été tenue selon la règle de confidentialité de Chatham House ainsi le rapport résume les principales conclusions sans entrer dans les détails des cas discutés.

B. Conclusions et recommandations de la deuxième réunion du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs

Conclusions

- Pour que le Réseau puisse produire les résultats escomptés, à savoir faciliter l'administration de la justice dans les affaires de criminalité transfrontalière, le rôle des points focaux doit être renforcé et appuyé, tant dans leurs pays respectifs qu'au sein du Réseau.
- Les membres du Réseau doivent s'engager afin d'améliorer la coopération et assurer à la mise en œuvre des recommandations formulées, en particulier, celles visant à 'harmoniser la législation et à traiter les cas en souffrance.
- Les conclusions de la réunion seront présentées aux chefs d'État et de gouvernement à la neuvième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi, qui doit se tenir à Kampala en octobre 2018, pour que ceux-ci puissent les examiner et pour les encourager à redoubler d'efforts au titre de cet engagement régional de premier plan.







Recommandations

Les recommandations finales de la réunion, adoptées par tous les participants, se focalisent sur trois domaines: le rôle des points focaux et les actions qu'ils doivent entreprendre pour établir clairement leur rôle et fonctionner efficacement; les domaines spécifiques de collaboration et les prochaines étapes que le réseau doit entreprendre afin de produire des résultats concrets; et le soutien requis des acteurs externes, notamment les Nations Unies (ONU) et la CIRGL, pour permettre au Réseau d'être pleinement opérationnel.

Les points focaux devraient

- Veiller à ce que les autorités nationales de leur pays et tous les autres acteurs nationaux concernés soient au courant de leur rôle d'interlocuteurs en matière de coopération judiciaire transfrontière et leur apportent leur appui
- Veiller à ce qu'ils soient informés/mis en copie de toutes les demandes de nature transfrontalière (demandes envoyées et reçues)
- Prendre l'initiative d'établir et d'exploiter des canaux de communication formels et informels (par ex. avant l'envoi d'une demande officielle)
- Remplir les formulaires sur les accords de coopération bilatérale proposés par le Burundi
- Mettre à jour les informations sur les pays dans le Répertoire des autorités nationales compétentes.

Opérationnalisation du Réseau

- Faire connaître le rôle du Réseau, ses modalités de fonctionnement, ainsi que l'existence et le rôle des points focaux
- S'engager à promouvoir la coopération dans le cas d'affaires spécifiques, de partager régulièrement les progrès accomplis et d'en rendre compte à la prochaine réunion du Réseau (exemple de la coopération entre la Zambie et la RDC dans le domaine du trafic du bois)
- Identifier et lever les obstacles à la coopération, par exemple :
 - O Dans les cas d'extradition bloqués par l'application de la peine de mort dans le pays requérant, envisager de proposer la politique des assurances (fondée sur le consentement mutuel)
 - O Dans les cas d'extradition bloqués par des considérations politiques, œuvrer ensemble à la préparation du dossier (mettre l'accent sur les actes criminels plutôt que sur les considérations politiques)
- Promouvoir la collaboration dans le cadre d'affaires liées à l'exploitation des ressources naturelles :
 - Établir des mécanismes de dialogue et d'échange d'informations et lancer des enquêtes conjointes concernant les mouvements illicites ou suspects de ressources naturelles
 - Coordonner la mise en œuvre des recommandations issues de la réunion d'experts CIRGL-Bureau de l'Envoyé Spécial du Secrétaire Général tenue en







OFFICE OF THE SPECIAL ENVOY OF THE SECRETARY-GENERAL FOR THE GREAT LAKES REGION

Juillet 2017, concernant la gestion durable des ressources naturelles et des rapports du Groupe d'Experts de l'ONU

• Identifier des « spécialistes » dans des domaines donnés de la coopération judiciaire qui peuvent aider les pays voisins à mener à bien les enquêtes et les poursuites (exemple du Rwanda qui aide le Soudan du Sud en matière d'expertise médico-légale)

Appui au réseau

- ONUDC : créer un site Web pour le Réseau de coopération judiciaire, en collaboration avec des partenaires
- ONUDC : aider les pays pour la transposition en droit interne
- ONUDC : assurer la formation des coordonnateurs dans des domaines spécialisés (harmonisation de la législation, etc.)
- Partenaires : recenser et favoriser les divers moyens de renforcer les capacités des coordonnateurs et du Réseau afin que celui-ci fonctionne efficacement.

C. Participants

Des hauts représentants des parquets nationaux des pays suivants ont participé à la réunion : Burundi, Kenya, Ouganda, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Soudan du Sud, Tanzanie et Zambie. Les représentants du Soudan et de l'Angola n'ont pas pu y assister.

Parmi les 30 participants, onze étaient des femmes, le Kenya et le Rwanda étant représentés par des équipes composées exclusivement de femmes.